

RÉSEAU D'ACCESSIBILITÉ AUX SOINS GÉNÉRAUX (RASG) EN HORAIRE DÉFAVORABLE

Le Département régional de médecine générale (DRMG) peut constituer un RASG en horaire défavorable en vue d'assurer, en collaboration avec les autres ressources du territoire, la disponibilité des services médicaux en tout temps.

1. PRINCIPES

Dans son fonctionnement, le réseau doit respecter les impératifs suivants :

- la notion de médecin traitant;
- celle de continuité des soins dans le cadre d'un épisode donné;
- celle d'accessibilité dans le cadre de certains horaires dits défavorables;
- la notion d'activité principale du médecin en médecine générale en regard de sa participation, **à titre secondaire**, à un réseau d'accessibilité aux soins généraux.

Le réseau est constitué de points de services (cabinets privés, GMF ou CLSC) situés dans des zones prédéterminées de façon à permettre, au médecin qui s'y inscrit sur une base volontaire, d'assurer la disponibilité de services médicaux, selon des horaires et un calendrier d'opération prédéterminés.

2. MODALITÉS D'APPLICATION

2.1 Les zones prédéterminées

Une zone de services en horaire défavorable est implantée dans chaque territoire d'environ 50 000 habitants. Le découpage apparaissant au tableau ci-joint peut être ajusté par le DRMG selon les intérêts et les besoins spécifiques manifestés par les cliniques médicales, GMF ou CLSC.

Chacune de ces zones de services est constituée d'un ou de plusieurs points de services qui peuvent être un ou des cabinets privés, GMF ou CLSC.

La coordination d'un réseau est assurée par le responsable sous-régional du DRMG.

2.2 Les horaires

Les horaires défavorables sont définis comme suit, sauf exceptions :

- dans une zone de service, l'accessibilité est assurée par un ou plusieurs points de services pour une période minimale de **3 heures** et maximale de **4 heures après 18 h les jours de semaine** d'une part et un minimum de **4 heures** et un maximum de **10 heures par jour les fins de semaine** d'autre part. Un octroi de 4 heures par semaine est considéré pour prendre en compte les jours fériés lesquels sont éparés durant l'année. Ainsi, un **maximum de 44 heures** par semaine **par site** sera accepté comme heures défavorables.

2.3 Inscription des cliniques médicales, GMF ou CLSC dans le réseau

Les cliniques médicales, GMF ou CLSC s'inscrivent dans le réseau sur une base volontaire.

Lorsque les zones auront été déterminées et acceptées par le DRMG ainsi que les modalités générales de fonctionnement (obligations et avantages), ces renseignements seront transmis aux cabinets privés, GMF et CLSC de façon à ce qu'ils puissent faire application.

Selon les demandes reçues, après concertation des intéressés, un ou plusieurs points de services seront agréés dans chaque zone. Cet agrément sera valable pour une durée de deux ans et, après ce délai, une révision des points de services pourra être effectuée. Ce ou ces points de services devront alors couvrir une partie ou la totalité des horaires défavorables. Le point de services devra disposer des capacités suffisantes pour répondre à la demande de services d'une population d'environ 50 000 habitants et pour couvrir les urgences mineures usuelles.

Une demande doit être acheminée au DRMG, accompagnée d'une description des services offerts, de la clientèle visée, des heures d'ouverture, des effectifs médicaux en place ou pouvant être recrutés et, s'il s'agit d'un CLSC, du plan d'organisation de l'établissement.

Dans les 60 jours suivant la réception de la demande, le DRMG adressera une réponse motivée au cabinet, GMF ou au CLSC en cause.

2.4 Participation du médecin

Les médecins s'engagent, auprès du DRMG et du point de services visé, à dispenser des services pendant au moins deux ans en respectant les horaires et le calendrier d'opération prescrits par le coordonnateur de la zone de services.

Un maximum de 6 heures d'AMP sera reconnu au médecin par le DRMG, les autres 6 heures requises, pour les médecins ayant moins de 15 ans de pratique, devront être obtenues selon les autres niveaux définis par l'entente.

POINTS DE SERVICES PAR CSSS PARTICIPANT AU RASG EN HORAIRE DÉFAVORABLE

CSSS	Points de services (cabinets privés, GMF ou CLSC)	Adresse
Centre de santé et de services sociaux Pierre-Boucher	Clinique médicale du Centre	2020, boulevard René-Gaultier, Varennes
	Clinique Le Médical	1752, boulevard Marie-Victorin, Longueuil
	Clinique médicale Pierre-Boucher	1615, boulevard Jacques-Cartier Est, Longueuil
	Clinique médicale Chemin Chambly	3180, chemin Chambly, bureau 201, Longueuil
	CAMU Longueuil	1144, rue Saint-Laurent Ouest, Longueuil
Centre de santé et de services sociaux Champlain	CAMU Greenfield Park	2984, boulevard Taschereau, Greenfield Park
	Clinique médicale Urgence Rive-Sud**	201, boulevard Churchill, Greenfield Park
	Clinique médicale Urgence Brossard**	7601, boulevard Taschereau, Brossard
	Clinique médicale Urgence Saint-Hubert**	5645, boulevard Grande-Allée, Brossard
	Clinique médicale Pelletier	8330, boulevard Taschereau, Brossard
	Clinique familiale Pasteur	5415, boulevard Grande-Allée, Brossard
	Clinique médicale Solumed	8230, boulevard Taschereau, bureau 1, Brossard
	Centre médical Mira	1560, boulevard Rome, Brossard
	CLSC Saint-Hubert	6800, boulevard Cousineau, Saint-Hubert
Centre de santé et de services sociaux Haut-Richelieu/Rouville	Centre médical de Chambly	1101, boulevard Brassard, bureau 5, Chambly
	CLSC du Richelieu	700, rue Martel, Richelieu
Centre de santé et de services sociaux Vaudreuil-Soulanges	GMF Vaudreuil-Dorion*	600, boulevard Harwood, Vaudreuil-Dorion
	GMF Médicentre Pincourt*	88, 5 ^e Avenue, Pincourt
	GMF des Trois Lacs*	585, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion
Centre de santé et de services sociaux du Suroît	Clinique médicale Havre-Santé***	521, boulevard du Havre, Valleyfield
	Clinique médicale Médival 2000***	408, rue Jeanne-Mance, bureau 5, Valleyfield
Centre de santé et de services sociaux Richelieu-Yamaska	Carrefour médical Vallée du Richelieu	665, boulevard Sir Wilfred Laurier, Beloeil
	Clinique familiale Saint-Hyacinthe	2955, boulevard Laframboise, Saint-Hyacinthe
	Clinique médicale de la Rive et Centre médical de la Montagne	169, rue Prince Albert, Otterburn Park
Centre de santé et de services sociaux Jardins-Roussillon	Clinique médicale Mercier	464, boulevard Saint-Jean-Baptiste, Mercier
	CLSC Kateri	90, boulevard Marie-Victorin, Candiac
	Clinique médicale les Jardins Châteauguay	72, boulevard Saint-Jean Baptiste, bureau 200, Châteauguay
	Clinique médicale Le Trait-d'Union	38, boulevard Marie-Victorin, Delson
	Centre médical La Prairie Candiac	301, rue Dufort, La Prairie
Centre de santé et de services sociaux La Pommeraie	GMF Farnham, GMF Sutton-Cowansville, GMF Lac Brome-Cowansville	268, rue Principale Est et 660, rue Saint-Paul, Farnham 33, rue Principale Sud, Sutton 401 et 499, rue du Sud, Cowansville
Centre de santé et de services sociaux du Haut-Saint-Laurent	Aucune demande pour l'instant	
Centre de santé et de services sociaux de la Haute-Yamaska	Aucune demande pour l'instant	
Centre de santé et de services sociaux de Sorel-Tracy	Aucune demande pour l'instant	